



**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE KAMOURASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 SEPTEMBRE 2018

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. le Maire Robert Bérubé

MM les Conseillers Nicholas Ouellet
Pierre Lachaine
Sarto Dubé
René Royer

ÉTAIT ABSENT Monsieur Alain Desjardins

Mme Christiane Lemire, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

Nous procédons à l'enregistrement de la présente réunion en vue de garantir une fidèle reproduction des débats devant être consignés au procès-verbal.

1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance à 19 h 30 et formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président et celui-ci souhaite la bienvenue aux contribuables présents.

155.09.18

2. ORDRE DU JOUR

M. le Maire présente l'ordre du jour proposé :

1. Ouverture
2. Ordre du jour
3. Procès-verbaux et suivis
 - 3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2018
4. Trésorerie
 - 4.1 Approbation et autorisation de paiement des comptes à payer
5. Entente, contrat, autorisation, nomination et appui
 - 5.1 Rémunération pour élection partielle municipale du 9 décembre 2018
 - 5.2 Office Municipal d'Habitation de Saint-Pacôme- Adoption du budget révisé daté du 9 août 2018
 - 5.3 Embauche de la coordonnatrice en loisir municipal
 - 5.4 Acceptation de la soumission pour l'entretien des chemins d'hiver 2018 à 2021
 - 5.5 Autorisation d'exécuter les travaux d'asphaltage
 - 5.6 Contribution pour la lutte aux préjugés envers la pauvreté
6. Avis de motion et autres
 - 6.1 Avis de motion à l'effet que lors d'une séance ultérieure, le conseil adoptera le règlement no 334 visant à abolir les règlements nos 2, 3, 4, 10, 26, 29, 33, 63, 140 et 195 et de tous règlements antérieurement adoptés relativement aux objets sous-mentionnés
7. Règlements
 - 7.1 Adoption du SECOND projet de règlement no 332 visant à modifier le règlement de zonage numéro 57 afin d'agrandir la zone résidentielle RA12 à même la zone Ré2 au sud de la rue Caron et afin d'ajouter des usages communautaires dans la zone Ré2 (secteur de l'ancien centre de ski)
 - 7.2 Adoption du règlement no 333 visant à modifier le règlement numéro 60

concernant les permis et certificats et l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction afin d'ajouter des précisions relativement à l'obtention d'un permis d'autorisation

7.3 Dépôt du projet de règlement no 334 visant à abolir les règlements no 2, 3, 4, 10, 29, 33, 63, 140 et 195 et de tous autres règlements antérieurement adoptés relativement aux objets sous-mentionnés

8. Dépôt de documents
9. Correspondance
10. Nouvelles Affaires
11. Période de questions
12. Levée de l'assemblée

Il est proposé par Sarto Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que proposé, en laissant le point « Nouvelles Affaires » ouvert.

3. PROCÈS-VERBAUX ET SUIVIS

156.09.18

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2018

Il est proposé par Pierre Lachaine et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2018 soumis aux membres du Conseil dans les délais prescrits et sans suivi à faire.

4. TRÉSORERIE

157.09.18

4.1 Approbation et autorisation de paiement des comptes à payer

Il est proposé par Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver les dépenses suivantes et d'autoriser la directrice générale à effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes :

Les dépenses incompressibles, les prélèvements et les comptes fournisseurs pour la période du 1^{er} au 31 août 2018, totalisant une somme de **97 501.56 \$**, tel qu'il appert à la liste annexée au présent procès-verbal.

5. ENTENTE, CONTRAT, AUTORISATION, NOMINATION ET APPUI

158.09.18

5.1 Rémunération pour élection partielle municipale du 9 décembre 2018

Il est proposé par René Royer et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder au personnel électoral, et ce, relativement aux élections partielles dont le jour du scrutin est annoncé le 9 décembre 2018, la rémunération établie par la présidente d'élection, madame Christiane Lemire et se détaillant comme suit :

RÉMUNÉRATION POUR ÉLECTION PARTIELLE MUNICIPALE DU 9 DÉCEMBRE 2018	
FONCTIONS	
Scrutateur : Jour du scrutin	14,06 \$/hre
Secrétaire du bureau de vote : Jour du scrutin	13,75 \$/hre
Préposé à l'information et au maintien de l'ordre : Jour du scrutin (PRIMO)	14,50 \$/hre
Membres de la table de vérification de l'identité des électeurs	12,25 \$/hre
Président d'élection : Confection et révision de la liste électorale	0,406 \$/par électeur
Président d'élection : Jour du vote par anticipation	357,00 \$
Jour du scrutin	536,00 \$
Secrétaire d'élection : Confection et révision de la liste électorale	0,305 \$/par électeur
Jour du vote par anticipation	267,75 \$
Jour du scrutin	402,00 \$
Membre de la commission de révision : Réviseur	31,00 \$/hre
Secrétaire	23,80 \$/hre
Agent réviseur	15,00 \$/hre
Scrutateur : Jour du vote itinérant	31,00 \$/hre
Secrétaire : Jour du vote itinérant	23,80 \$/hre
Personnel électoral en formation	12,25 \$/hre
Formateur pour personnel électoral	31,00 \$/hre

De plus, il est résolu à l'unanimité d'ajuster les taux horaires, lorsqu'applicable. Il est à noter que le coût d'une élection partielle se situe approximativement entre 7 500 \$ et 8 500 \$.

La rémunération établie par la présidente d'élection, Mme Christiane Lemire, est fixée selon le règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux.

159.09.18

5.2 Office Municipal d'habitation – Adoption du budget révisé daté du 9 août 2018 ;

Il est proposé par Sarto Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de St-Pacôme accepte la révision budgétaire daté du 9 août 2018 de l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Pacôme tel que présenté ci-dessous :

REVENUS		58 914 \$
DÉPENSES		
Administration		12 615 \$
Conciergerie et entretien		13 225 \$
Énergie, taxes, assurances, sinistres		25 674 \$
Remplacement, améliorations et modernisation RAM		9 900 \$
Financement		15 392 \$
Services à la clientèle		4 456 \$
DÉPENSES		81 262 \$
DÉFICIT		22 348 \$
CONTRIBUTION	SHQ 90 %	20 113 \$
	Municipalité 10 %	2 235 \$

160.09.18

5.3 Embauche de la coordonnatrice en loisir municipal

ATTENDU QUE le contrat d'embauche temporaire de la coordonnatrice en loisir municipal a pris fin en juin 2018 ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire que les activités de loisirs soient offertes à ses citoyens et que l'embauche d'une personne est nécessaire pour la bonne continuité de ces activités ;

ATTENDU QUE madame Angèle Banville est intéressée à poursuivre l'emploi temporaire de coordonnatrice en loisir municipal jusqu'au 31 décembre 2018 ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Pierre Lachaine et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'embauche temporaire de madame Angèle Banville à titre de coordonnatrice en loisir municipal selon le contrat d'embauche temporaire à partir du 17 septembre au 31 décembre 2018.

161.09.18

5.4 Acceptation de la soumission pour l'entretien des chemins d'hiver 2018-2021

ATTENDU QU'un appel d'offres a été lancé pour le déneigement des chemins municipaux pour la période de 2018 à 2021 ;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues :

Soumissionnaire	total	\$/km moyen
Transport Pierre Dionne	351 946,30 \$	4 551,87 \$
Groupe Mario Bernier	373 500,26 \$	4 830,64 \$
Transport en Vrac St-Denis	375 000,24 \$	4 850,04 \$

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Sarto Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'offre de Transport Pierre Dionne soit acceptée au montant de 351 946,30 \$ excluant les taxes, pour une durée de trois (3) ans (2018-2019, 2019-2020, 2020-2021) ;

QUE la directrice générale et le maire soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Pacôme tous les documents nécessaires à l'acceptation de ladite soumission.

162.09.18

5.5 Autorisation d'exécuter les travaux d'asphaltage

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a fait une demande de subvention dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration pour l'exercice financier 2018-2019 ;

ATTENDU QU'une subvention au montant de 8 000 \$ a été confirmée à la municipalité par la ministre déléguée aux Transports le 20 juillet 2018 dans le cadre de ce programme ;

ATTENDU QU'une subvention au montant de 8026 \$ a été confirmée à la municipalité par la ministre déléguée aux Transport le 22 juin 2018 dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale – Volet Entretien des routes locales

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Pierre Lachaine et résolu à l'unanimité des conseillers présents de décréter les travaux de pavage d'asphalte (couche de surface) sur la rue St-Luc, la rue King, la rue Martin, la rue André-Gagnon, la rue Côte-de-la-Montagne et la première partie de la Côte Norbert pour un montant maximal de vingt mille dollars (20 000\$) plus taxes ;

QUE ce présent Conseil va retenir les services du fournisseur ayant soumis le plus bas prix conforme pour exécuter les travaux selon les conditions énoncées par la demande de soumission.

Le conseiller Nicholas Ouellet demande le vote.

A voté contre : Nicholas Ouellet

A voté pour : Pierre Lachaine, Sarto Dubé et René Royer

La proposition est acceptée.

163.09.18

5.6 Contribution pour la lutte aux préjugés envers la pauvreté

ATTENDU QU'À partir du constat que les personnes à faibles revenus souffrent durement des images négatives fréquemment véhiculées à leur sujet, plusieurs organismes ont convenu de s'associer afin d'élaborer une stratégie de communication visant à lutter contre ces préjugés souvent tenaces ;

ATTENDU QUE de façon à encourager nos concitoyens à adopter des attitudes plus libres de préjugés envers les personnes qui ne ménagent pas leurs efforts afin de se sortir de la pauvreté, la Municipalité de Saint-Pacôme, l'Association pour la défense des droits sociaux du Kamouraska, la Maison de la famille, Moisson Kamouraska, le Centre femmes La passerelle du Kamouraska, La Traversée, Cosmoss et M. Gaston Lagacé d'Action chômage Kamouraska adhèrent officiellement à la promulgation de la semaine du 14 au 20 octobre 2018 comme la Semaine Kamouraskoise de sensibilisation aux préjugés ;

ATTENDU QUE la nouvelle activité à valeur symbolique, des sacs de soupe sèche seront distribués lors des activités de sensibilisation qui seront à l'horaire de cette semaine ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par René Royer et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Pacôme accepte de verser une contribution de vingt dollars (20 \$) pour la distribution de sacs.

6. AVIS DE MOTION ET AUTRES POUR L'ANNÉE 2018

6.1 Avis de motion à l'effet que lors d'une séance ultérieure, le conseil adoptera le règlement no 334 visant à abolir les règlements nos 2, 3, 4, 10, 26, 29, 33, 63, 140 et 195 et de tous autres règlements antérieurement adoptés relativement aux objets sous-mentionnés

Avis de motion est par la présente donné par Sarto Dubé, conseiller, que lors d'une séance ultérieure, le conseil municipal adoptera un règlement visant à abolir les règlements nos 2, 3, 4, 10, 26, 29, 33, 63, 140 et 195 et de tous autres règlements

antérieurement adoptés relativement à l'objet sous-mentionné.

7 Règlements

164.09.18

7.1 Adoption du SECOND projet de règlement no 332 visant à modifier le règlement de zonage numéro 57 afin d'agrandir la zone résidentielle RA12 à même la zone Ré2 au sud de la rue Caron et afin d'ajouter des usages communautaires dans la zone Ré2 (secteur de l'ancien centre de ski)

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pacôme applique sur son territoire un règlement de zonage et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement ;

ATTENDU QUE pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 4 septembre 2018 sur le **PREMIER** projet de règlement no 332 ;

ATTENDU QUE la municipalité doit, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, adopter un second projet afin de poursuivre la démarche de modification du règlement de zonage ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Pierre Lachaine et résolu à la majorité des conseillers présents :

QUE soit adopté le **SECOND** projet de règlement no 332, conformément aux dispositions de l'article 128 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Le conseiller Nicholas Ouellet demande le vote.

A voté contre : Nicholas Ouellet

Ont voté pour : Pierre Lachaine, Sarto Dubé et René Royer

La proposition est acceptée.

165.09.18

7.2 Adoption du règlement no 333 visant à modifier le règlement numéro 60 concernant les permis et certificats et l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction afin d'ajouter des précisions relativement à l'obtention d'un permis d'autorisation

ATTENDU QUE les pouvoirs attribués par la Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1) à la Municipalité de Saint-Pacôme ;

ATTENDU QU'un règlement de zonage est actuellement applicable au territoire de la Municipalité et qu'il est opportun d'apporter certaines modifications à ce règlement ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Sarto Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le règlement portant le no 333 visant à modifier le règlement no 60 concernant les permis et certificats et l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction afin d'ajouter des précisions relativement à l'obtention d'un permis d'autorisation soit et est adopté.

7.3 Dépôt du projet de règlement no 334 visant à abolir les règlements nos 2, 3, 4, 10, 26, 29, 33, 63, 140 et 195 et de tous autres règlements antérieurement adoptés relativement aux objets sous-mentionnés

Le conseiller monsieur Sarto Dubé procède au dépôt du projet de règlement numéro 334 visant à abolir les règlements nos 2, 3, 4, 10, 26, 29, 33, 63, 140 et 195 et de tous autres règlements antérieurement adoptés relativement aux objets sous-mentionnés.

8. DÉPÔT DES DOCUMENTS

9. CORRESPONDANCE

La liste des correspondances est déposée au conseil et fait partie intégrante du procès-verbal et des archives.

10. NOUVELLES AFFAIRES

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question concernant le procès-verbal

166.09.18

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ATTENDU QUE tous les points inscrits à l'ordre du jour ont été discutés ;

Il est proposé par Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 20 h 51.

Robert Bérubé
Maire

Christiane Lemire
Directrice générale



Municipalité de Saint-Pacôme

INCOMPRESSIBLES,

FACTURES ADDITIONNELLES ET COMPTES À PAYER

Réunion régulière 13 août 2018

SALAIRES ET REER			
Salaires	04-juil-18		8 072.07 \$
Salaires	11-juil-18		6 056.57 \$
Salaires	18-juil-18		6 085.35 \$
Salaires	25-juil-18		6 233.37 \$
Remises fédérales	13-juil-18		2 816.25 \$
Remises provinciales	13-juil-18		6 791.73 \$
REER employeur	03-juil-18		937.64 \$
REER employés	03-juil-18		1 216.78 \$
		Total salaires et REER	38 209.76 \$
PAIEMENTS AUTORISÉS (RÈG. 302 art. 7.3)			
Bétonnières du Golfe	béton chaîne de rue, rue St-Luc	√	373.67 \$
Angèle Banville/Village Valcartier	activité Camp de jour	√	602.21 \$
CNESST	ajustement 2016-2017	√	67.56 \$
Agro Envilo Lab	analyse d'eau juin 2018	√	137.97 \$
Prod. Sanitaires Unique	chllore 12 x 20 litres	√	215.23 \$
Angèle Banville	articles activités Camp de jour	√	83.90 \$
Angèle Banville	articles bricolage Camp de jour	√	42.35 \$
Régie inter.mat. Résiduelles	quote-part juillet 2018	√	26 988.25 \$
Régie inter. Protection incendie	quote-part juillet 2018	√	8 419.83 \$
Visa	dîner rencontre	√	55.34 \$
Visa	envoi Purolator	√	15.13 \$
Camping Lac de l'Est	activité Camp de jour	√	126.47 \$
Manon Lévesque	achat café	√	16.97 \$

Vsa	poste canada Le conseil vous informe	√	152.92 \$
Visa	envoi Purolator	√	7.30 \$
Air liquide	remplissage oxygène/acétylène	√	151.94 \$
Chantal Milliard	maquillage Fête Nationale	√	60.00 \$
Angèle Banville	achat articles Camp de jour	√	54.58 \$
Services Kopilab	copies facturables juin 2018	√	313.06 \$
	Total paiements autorisés		37 884.68 \$
ACCÈS D			
Bell	télémetrie		82.15 \$
Bell	télémetrie		82.15 \$
Bell	télémetrie		82.15 \$
Bell	chalet des loisirs		72.87 \$
Bell	bureau municipal		379.23 \$
Bell	internet		30.99 \$
Hydro-Québec	garage municipal		504.53 \$
Hydro-Québec	réservoir D'Anjou		990.74 \$
Hydro-Québec	lumières de rues		1 608.91 \$
Vidéotron	Téléphone bibliothèque/cel. Urgence		130.24 \$
	Total accès D		3 963.96 \$
TOTAL DES SALAIRES ET REER			38 209.76 \$
TOTAL DES PAIEMENTS AUTORISÉS (RÈG. 302 Art. 7.3)			37 884.68 \$
TOTAL DES PAIEMENT PAR ACCÈS D			3 963.96 \$
TOTAL DES COMPTES À PAYER - MUNICIPALITÉ			53 548.50 \$
GRAND TOTAL			133 606.90 \$

CORRESPONDANCES SÉANCE RÉGULIÈRE 10 SEPTEMBRE 2018

Aucune correspondance